

Enquête Swisscanto : Les caisses de pension suisses 2009

Le 2^e pilier aborde d'importantes étapes de son développement

Zurich, le 23 septembre 2009 – **Swisscanto a publié l'enquête « Les caisses de pension suisses 2009 ».** Elle contient un résumé des résultats de la dernière enquête sur la structure, les prestations et les placements des institutions de prévoyance ainsi que des contributions d'auteurs de renom sur des questions actuelles concernant le 2^e pilier. La priorité est accordée aux réflexions sur les conséquences de la crise financière pour les institutions de prévoyance et aux changements toujours plus importants qui s'imposent. L'étude peut être obtenue gratuitement ou être téléchargée sur Internet.

Au total, 289 caisses de pension ont participé à l'enquête de cette année, pour laquelle la date de référence était le 31 décembre 2008. Elles représentent une fortune globale de plus de CHF 349 milliards et quelque 2,3 millions d'assurés. L'enquête couvre ainsi environ 60% de la prévoyance professionnelle et elle peut prétendre à nouveau à une forte représentativité des données.

L'enquête traite largement des effets de la crise financière sur la situation de financement et sur le comportement en matière de placements des institutions de prévoyance. Malgré la reprise momentanée des bourses, les caisses de pension sont encore confrontées à d'importants défis, le risque de nouvelles pertes n'est de plus aucunement éliminé. Toutefois, il est possible de tirer à présent la conclusion suivante : la prévoyance professionnelle suisse a bien surmonté la plus importante épreuve à laquelle elle a été confrontée depuis l'entrée en vigueur de la LPP, il y a presque 25 ans. Et ce non seulement en raison des gains de cours des six derniers mois mais surtout parce que les conditions institutionnelles et la gestion des tâches à effectuer ont été assumées de manière remarquable.

Conséquences pour les caisses et les assurés

Ces derniers mois, il a largement été question de taux de couverture et de performance des institutions de prévoyance. Les conséquences de la crise économique et financière sur les assurés ont été évoquées de manière beaucoup plus modérée. Dans un article sur l'enquête, **Gérard Fischer**, CEO du groupe Swisscanto, reprend ces questions et renvoie aux problèmes qui se posent aux assurés dont la caisse présente un défaut de couverture et

qui souhaitent changer d'emploi ainsi que sur les charges qu'ils ont à supporter en cas d'assainissement. En dépit de nombreuses questions sans réponse, Gérard Fischer s'élève de manière déterminée contre la tentation de vouloir résoudre les problèmes actuels par de nouvelles lois et ordonnances. Il s'agit aujourd'hui de lutter contre les inquiétudes de nombreux destinataires par une gestion professionnelle des institutions de prévoyance afin de conserver leur confiance.

Une redistribution indésirable

Les assurés sont directement concernés par la redistribution indésirable et non transparente entre les actifs et les rentiers et qui est basée sur des paramètres techniques erronés. Les solidarités font partie du système de la prévoyance professionnelle, mais les redistributions indésirables entre les actifs et les rentiers doivent être évitées par principe. **Othmar Simeon**, responsable du conseil en prévoyance professionnelle de Swisscanto propose, comme solution, une approche déjà débattue à plusieurs reprises : la séparation de la rente de vieillesse en une rente de base garantie et une rente complémentaire variable liée aux résultats financiers. L'arrêt du Tribunal fédéral publié la semaine passée montre que dans certaines conditions, les rentes devront également être réduites. Avec les solutions proposées, les rentiers ne seraient pas seulement sollicités en cas d'assainissement mais ils profiteraient davantage des revenus qu'actuellement lors des années meilleures que la moyenne. La répartition proposée permettrait d'atteindre deux objectifs à la fois : d'une part, elle désamorcerait le débat sur le taux de conversion et d'autre part, l'assainissement de l'effectif des rentiers serait déjà contenu dans la structure du versement des rentes.

Votation populaire sur le taux de conversion

Le sujet du taux de conversion est au cœur des explications de **Christoph Ryter**, président de l'ASIP. Comme toutes les associations professionnelles concernées, l'association suisse des institutions de prévoyance soutient la réduction décidée par le parlement pour éviter de privilégier les nouveaux rentiers au détriment des actifs et des bénéficiaires de rente existants. Ryter souligne avec insistance qu'en dépit d'affirmations contraires, l'objectif de prestation fixé à l'origine sera atteint également en adaptant le taux minimal. **Michael Brandenberger**, CEO de Complementa Investment Controlling, arrive au même résultat au terme de son analyse. Le maintien de la performance résulte du fait que, contrairement aux hypothèses des « règles d'or », les salaires nominaux en Suisse ont progressé d'environ 2,3% par an entre 1985 et 2008 (indice suisse des salaires). Le taux minimal selon la LPP s'établissait sur cette période à quelque 3,7% en moyenne. « Ces paramètres étant pris en compte pour toute une vie active, il en résulte une rente LPP d'environ 44% du dernier revenu, c'est-à-dire nettement supérieure au montant admis à l'origine. L'objectif de

prestation original de la LPP est en conséquence totalement dépassé même avec un taux de conversion plus faible. Une réduction du taux de conversion de 6,8% à 6,4% provoquera une réduction du montant de la rente d'environ 2% du dernier salaire. Avec ces paramètres également, l'objectif de prestation n'est donc aucunement menacé », écrit Brandenberger.

Les placements dans un contexte instable

Bien entendu, les marchés de capitaux éveillent actuellement beaucoup d'intérêt. Leur condition détermine fortement la situation de financement des institutions de prévoyance. Elles ne peuvent pas se soustraire à cette évolution dictée de l'extérieur. **Peter Bänziger**, responsable Asset Management et Chief Investment Officer de Swisscanto, s'exprime sur les stratégies de placement, les bases techniques de l'allocation d'actifs moderne et les expériences et les enseignements tirés de la crise financière. Des thèmes comme les *hedge funds*, le *securities lending* et leur importance pour les placements des caisses de pension sont également évoqués. Peter Bänziger montre que les institutions de prévoyance sont contraintes de prendre des risques pour atteindre les prescriptions légales concernant les objectifs de performance.

Des conclusions concernant les conséquences sur les stratégies telles qu'elles sont mises en œuvre par les caisses de pension peuvent-elles déjà être tirées ? **Sven Ebeling**, responsable Investment Consulting de Mercer Suisse, étudie en détail le rééquilibrage mis en place par de nombreuses caisses et analyse leur comportement au dernier trimestre 2008. Au regard des importantes pertes sur les cours, les institutions de prévoyance ont manifestement renoncé à acheter lorsque les cours baissaient et ont adopté une attitude d'attente. Cela ressort de la très faible part d'actions, comme elle a été déterminée par l'enquête pour fin 2008.

Les devoirs de la surveillance et la frénésie de régulation du Parlement

L'évolution des douze derniers mois présente d'importants défis pour les organes de surveillance. Il leur faut contrôler les rapports de gestion des nombreuses caisses de pension affichant un défaut de couverture et examiner puis approuver les mesures d'assainissement qu'elles prévoient. Dans un entretien, le chef de l'Office de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich, **Erich Peter**, explique non seulement la situation actuelle des caisses et les mesures envisagées mais présente également les tâches et les compétences de la surveillance LPP. Son exposé apporte un aperçu du champ parfois délicat entre les caisses, les experts et la surveillance. Globalement, il attribue toutefois de bonnes notes à tous les acteurs du secteur : « Les concepts d'assainissement sont généralement pertinents et soigneusement élaborés. Toutefois, plusieurs institutions de prévoyance s'opposent aux directives légales et aux consignes du Conseil fédéral qui fixent,

par exemple, le principe de la subsidiarité des cotisations d'assainissement ou l'interdiction d'appliquer rétroactivement un taux plus bas ou nul. »

Depuis l'introduction du régime obligatoire du 2^e pilier en 1985, les politiques ont un rôle important qui est encore destiné à se renforcer. Sous le titre « La volonté de l'Etat de tout réglementer aura-t-elle un effet boomerang ? », le **conseiller national Pierre Triponez** exprime son opinion sur la quantité selon lui inquiétante des textes édictés par le Palais fédéral. Il évoque les nombreuses interventions parlementaires visant les compagnies d'assurance. Il ne passe pas sous silence le fait que l'augmentation du nombre de directives pourrait entraîner des conséquences sur les coûts de mise en œuvre. Il s'interroge fortement sur la décision de définir le taux de conversion au niveau de la loi. Le référendum contre l'ajustement, qui fera l'objet d'une votation l'année prochaine et qui comporte tous les risques bien connus de l'arme des chasseurs australiens, en est la conséquence.

La publication se conclut par une énumération commentée de tous les résultats importants de l'enquête, avec de nombreux tableaux et graphiques ainsi que par la présentation de toutes les institutions de prévoyance participantes et de leurs données importantes. L'édition 2009 de l'enquête Swisscanto auprès des caisses de pension constitue ainsi à nouveau une publication aussi actuelle qu'informatrice sur l'état de la prévoyance professionnelle en Suisse. Elle s'adresse aussi bien aux spécialistes qu'à un vaste public d'assurés.

Téléchargement et commande de l'enquête « Les caisses de pension suisses 2009 »

La nouvelle édition de la principale enquête auprès des caisses de pension suisses rassemble des données sur la structure et les prestations des institutions de prévoyance, commente les résultats de l'enquête de ce printemps et contient des contributions d'auteurs reconnus dans le domaine du 2^e pilier.

L'enquête compte 64 pages et de nombreux tableaux et graphiques. Elle est disponible en allemand et en français et elle peut

- être téléchargée sous forme de **fichier PDF** à partir du site www.swisscanto-cp-enquete.ch
- ou être obtenue gratuitement **sous forme imprimée** auprès de :
David Schoch, responsable Investment Marketing
Téléphone +41 58 344 49 72, david.schoch@swisscanto.ch
Swisscanto Gestion de fonds SA, Waisenhausstrasse 2, 8021 Zurich

Swisscanto – leader de la gestion d’actifs

Swisscanto figure parmi les plus grands promoteurs de fonds de placement, gérants de fortune et prestataires de solutions pour la prévoyance professionnelle et privée en Suisse. Cette entreprise collective des Banques Cantonales Suisses gère pour les clients une fortune de CHF 57,4 milliards et emploie 361 collaborateurs à Zurich, Berne, Bâle, Pully et Londres (situation au 30.06.09).

En tant que spécialiste confirmé, Swisscanto développe des solutions de placement et de prévoyance de première qualité pour des investisseurs privés, des entreprises et des institutions. Swisscanto est régulièrement primé au niveau national et international en tant que meilleur promoteur de fonds, et est connu pour son rôle de pionnier dans le domaine des placements durables et pour son enquête sur les caisses de pensions réalisée et publiée chaque année.